

Escalade

NORME DE CLASSEMENT DES VOIES ET DES SITES NATURELS D'ESCALADE

Actualisation adoptée par le bureau fédéral le 16/12/2024

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.fme.fr

Sommaire

1 - OBJET DE CETTE NORME.....	3
2 - REFERENCES REGLEMENTAIRES	3
3 - LE CLASSEMENT DES SITES DE PRATIQUE	3
3.1 PREAMBULE.....	3
3.2 DEFINITIONS	3
3.3 CLASSEMENT DES SITES DE PRATIQUE.....	4
3.3.1 Sites de blocs.....	4
3.3.2 Voies ou sites sportifs.....	4
3.3.3 Voies ou sites terrain d’aventure	6
3.4 CATEGORISATION DES SITES.....	8
3.5 MODALITE DE CLASSEMENT	10
4 - TOPO GUIDE D’UN SITE	10
5 - LA COTATION DES VOIES	10
5.1 EN ESCALADE LIBRE	10
5.1.1 Falaise.....	10
5.1.2 Bloc.....	10
5.2 EN ESCALADE ARTIFICIELLE	10

Document réalisé par la Fédération française de la montagne et de l’escalade (FFME)

Norme de classement des voies et des sites naturels d'escalade

1 - Objet de cette norme

Cette norme définit les caractéristiques et le classement des voies et des sites naturels d'escalade, conformément aux dispositions du code du sport.

2 - Références réglementaires

- Statuts FFME
- Code du sport : article L. 311-2

3 - Le classement des sites de pratique

3.1 Préambule

La pratique de l'escalade trouve sa justification profonde et historique dans la fréquentation d'un milieu naturel que la Fédération souhaite préserver, où une dimension aléatoire persiste.

Pratiquer l'escalade en respectant la biodiversité, c'est préserver les habitats naturels, éviter de perturber la faune et la flore, et minimiser notre impact sur les écosystèmes.

L'escalade, hors structures artificielles, se déroule sur des sites naturels qui ne seront jamais, malgré tout le soin apporté à leur aménagement, des lieux de pratique aseptisés et homogènes. Par conséquent, en fréquentant ces sites, les grimpeurs acceptent en connaissance de cause les risques normaux et raisonnablement prévisibles inhérents à l'activité d'escalade, tels que précisés ci-dessous, et en assument pleinement la responsabilité en cas d'accident.

Cette position n'exclut bien évidemment pas un aménagement adéquat pour la pratique de tous niveaux dans des sites conçus pour cet objectif.

3.2 Définitions

Site d'escalade : Bloc ou ensemble de blocs de rocher, falaise ou groupe de falaises pouvant présenter plusieurs secteurs ou apparentés (Ouvrage d'art...) plus ou moins individualisées.

Voie d'escalade : itinéraire d'escalade au cheminement défini soit par des amarrages, soit par une description dans un document de référence (topo guide).

3.3 Classement des voies et sites de pratique

Le classement technique des voies et sites naturels d'escalade est établi comme suit par la Fédération:

- Sites de blocs ;
- Voies et sites sportifs ;
- Voies et sites terrain d'aventure.

En complément de ce classement, une catégorisation des voies et des sites précise les spécificités de la pratique (cf. [Catégorisation des sites](#)).

3.3.1 Sites de blocs

Ils sont constitués de rochers de faible hauteur.

L'escalade ne nécessite pas l'usage de la corde pour l'assurage.

Les passages ou circuits peuvent être matérialisés ou non ; ils se font en traversée, en montée, en descente.

3.3.2 Voies ou sites sportifs

Falaises et voies d'escalade de hauteurs variables (une à plusieurs longueurs de corde), équipées à demeure selon les normes fédérales d'équipement (Voir [Norme d'équipement des voies et des sites naturels d'escalade](#)) et présentant un risque normal et raisonnablement prévisible pour les grimpeurs en référence au tableau de catégorisation des sites mentionné au point 3.4.

L'escalade nécessite l'usage de la corde et d'un matériel spécifique pour l'assurage.

Un site sportif présente des zones variées ; le milieu naturel n'est pas homogène et peut s'altérer dans le temps, entraînant de possibles chutes de pierres.

Exceptionnellement et occasionnellement, des voies et des secteurs « terrain d'aventure » sont présents dans un site sportif : les voies et les secteurs « terrain d'aventure » sont mentionnés dans le répertoire des sites de la fédération. De même, ces voies et ces secteurs sont identifiés sur le site.

Exemple de sites sportifs

Figure 1 - Site sportif d'une à deux longueurs : Le Vallon Sourn (commune de Correns 83)



Figure 2- Site sportif d'une à plusieurs longueurs : Buoux (84)



3.3.2.1 Secteur découverte

Voies ou sites sportifs dont les caractéristiques et les aménagements sont particulièrement adaptés pour l'initiation à l'escalade d'un public débutant.

Le « secteur découverte » est défini à l'aide des critères suivants :

Sécurité

- Facilité d'accès : route et parking à proximité, marche d'approche courte ;
- Entretien régulier par le gestionnaire ;
- Circulation et surveillance aisée des pratiquants au pied de la paroi ;

Voies d'escalade

- Nombreuses voies faciles adaptées à la pratique du débutant ;

Information

- Les limites du « secteur découverte » sont identifiées dans le répertoire des sites de la fédération.

Exemple de Site sportif en cours de classement en secteur découverte

Figure 3- Pont Julien (Pays d'Apt 84)



3.3.3 Voies ou sites terrain d'aventure

Falaises et voies non équipées à demeure ou de manière aléatoire, ne respectant pas la norme fédérale d'équipement et présentant un risque normal et raisonnablement prévisible pour les grimpeurs en référence au tableau de catégorisation des sites mentionné au point 3.4.

L'escalade nécessite l'usage de la corde et d'un matériel spécifique nécessitant une importante expertise de la part du grimpeur. Le terrain et l'équipement, très variés, demandent la plus grande vigilance du pratiquant.

Exemples de sites terrain d'aventure

Figure 4 - Presles (38)



Figure 5 - Les Calanques (13)



3.4 Catégorisation des sites

La pratique de l'escalade en site naturel trouve sa justification profonde et historique dans la fréquentation d'un milieu naturel que la fédération souhaite préserver et qui comporte, par définition, des risques, notamment le risque de chute de pierres ou d'arbres. L'escalade, hors structures artificielles, se déroule sur des sites naturels qui ne seront jamais, malgré tout le soin apporté à leur aménagement, des lieux de pratique aseptisés et homogènes.

Type de site	Sous classement	Caractéristiques	Équipement en place	Risques liés à l'équipement	Risques liés au rocher	Risques liés à la situation ou au contexte du site ¹
Bloc		Les blocs sont de hauteurs différentes.	Aucun en général	Faible	Très faible ²	Réception dangereuse, liaison inter blocs chaotique.
Site sportif	Site ou secteur découverte	Voies de 1 longueur. Site adapté à l'initiation avec circulation et surveillance aisées au pied de la paroi. Facile d'accès.	Équipé à demeure selon la norme d'équipement fédérale. Suivi et entretiens réguliers. Les sites étant ouverts à tous, il peut arriver qu'une modification ou l'apparition d'un nouvel équipement éventuellement non normé, postérieure à la phase d'équipement ou au dernier contrôle, soit effectuée par un usager.	Risque faible à exceptionnel de rupture d'un amarrage posé selon les règles de l'art. Le pratiquant non encadré ou l'encadrant doit être capable de différencier les différents types ancrages et doit être capable d'évaluer la qualité des équipements en place, notamment leur niveau d'usure.	Risque de chute de pierres. Le port du casque est vivement conseillé. Le risque peut être accentué en fonction des caractéristiques de la paroi et ou du type de rocher (ex : paroi supérieure au-dessus vierge ou comportant des voies, pentes sommitales, conditions météorologiques, environnement particulier comme l'altitude, bord de mer, présence de faune, pluviométrie, végétation, alternance gel/dégel, ...). La rupture de prise ou d'écailles de rocher est possible.	Parking à proximité. Approche et retour faciles ne présentant pas de problème particulier. Le port du casque est nécessaire si la marche d'approche est exposée à une chute de pierres. Les conditions météorologiques n'augmentent pas significativement la dangerosité. Difficultés possibles pour le déclenchement des secours (réseau téléphonie mobile).
	Site sportif	Voies de 1 à plusieurs longueurs.	Équipé à demeure selon la norme d'équipement fédéral. L'équipement en place n'est pas forcément contrôlé et/ou entretenu. Les sites étant ouverts à tous, on peut considérer comme risque normal, une modification ou l'existence d'un équipement. Exceptionnellement et occasionnellement des voies TA peuvent être présentes dans un site sportif.			Généralement, l'approche et le retour ne présentent pas de problème particulier. Le port du casque est nécessaire si la marche d'approche est exposée à une chute de pierres. Les conditions météorologiques n'augmentent pas significativement la dangerosité. Difficultés possibles pour le déclenchement des secours (réseau téléphonie mobile).

NB : le gestionnaire d'un site ne saurait être tenu responsable d'un éventuel suivi des dégaines, connecteurs, cordes, sangles et autres matériels appartenant aux usagers des sites, non référencés dans l'état des lieux initial et oubliés ou abandonnés sur le site. Il appartient au pratiquant d'estimer la résistance de ce type de matériel et de décider de l'utiliser à ses risques.

¹ Altitude, bord de mer, pluviométrie, présence de végétation, durée et complexité de l'approche, conditions météorologiques...

² Exemples : rupture de prises, risque d'affaissement ou bascule d'un bloc sur sol meuble

Type de site	Caractéristiques	Équipement en place	Risques liés à l'équipement	Risques liés au rocher	Risques liés à la situation ou au contexte du site
Terrain d'aventure (T.A.)	Voies de 1 à plusieurs longueurs sur un rocher parfois préparé (purges, brossage...).	Très inégal selon les voies. Équipement en place hétéroclite ou partiel (coinceurs, pitons et amarrages amovibles requis selon les itinéraires), au suivi aléatoire et ne respectant pas toujours la norme fédérale d'équipement.	Risque variable en fonction des sites et itinéraires. De faible à fort selon le type de voies. Le pratiquant a un devoir de s'informer avant de s'engager et doit faire preuve de la plus grande vigilance.	Risques présents de faible à fort selon le type de falaise et/ou en cas de cordées au-dessus. Les risques objectifs de chute de pierres spontanés restent présents car les purges sont généralement limitées ou inexistantes. Le port du casque est vivement conseillé.	Peuvent renforcer significativement les risques ³ . L'approche et le retour peuvent être délicats et exposés. Les conditions météorologiques peuvent augmenter significativement la dangerosité. Difficulté possible pour le déclenchement des secours (réseau téléphonie mobile aléatoire). Accès secours pouvant être délicat.

NB : le gestionnaire d'un site ne saurait être tenu responsable d'un éventuel suivi des dégaines, connecteurs, cordes, sangles et autres matériels appartenant aux usagers des sites, non référencés dans l'état des lieux initial et oubliés ou abandonnés sur le site. Il appartient au pratiquant d'estimer la résistance de ce type de matériel et de décider de l'utiliser à ses risques.

³ Chute de pierres, arbre, coulée, débordement de rivière, état de la mer...

3.5 Modalité de classement

Le classement est enregistré dans le répertoire des sites naturels d'escalade accessible sur <http://www.ffme.fr/site/falaise.html>. Le répertoire est tenu à jour par la fédération.

Les comités départementaux, ou en leur absence, les ligues, organes déconcentrés de la fédération, vérifient le classement des voies et des sites naturels d'escalade et le communiquent à la fédération.

4 - Topo guide fédéral d'un site

Le topo guide d'un site d'escalade labélisé par la fédération permet d'apporter au public diverses informations (accès, hauteur, cotation, équipement, orientation...).

Il mentionne le classement du site (site de bloc, site sportif, secteur découverte, site terrain d'aventure).

5 - La cotation des voies

Le système de cotation vise à donner au pratiquant un indice du niveau de difficulté des blocs ou des voies dans lesquels il s'engage.

5.1 En escalade libre

5.1.1 Falaise

Les cotations s'échelonnent du 3, pour les voies les plus faciles au 9 pour les voies les plus dures.

Pour donner plus de précision à la cotation, ces chiffres sont complétés par des lettres a, b, c et sont parfois pondérées par le signe « + ». Par exemple :

- Une voie 3a est une voie « très » facile ;
- Une voie 6c+ est plus difficile qu'une voie cotée 6c mais elle est plus facile qu'une voie cotée 7a.
- Une voie 9b+ est destinée aux personnes très expérimentées.

Dans les voies de terrain d'aventure comme en haute montagne, ces cotations peuvent être exprimées par des qualificatifs plus « globaux » : F (facile), PD (peu difficile), AD (assez difficile), D (difficile), TD (très difficile), ED extrêmement difficile, ABO (abominable). Ils peuvent être pondérés par les termes supérieurs (+) et inférieurs (-).

5.1.2 Bloc

Les cotations en bloc utilisent le même système que celui pour les voies et vont de 1b à 8c.

5.2 En escalade artificielle

La cotation est exprimée de A0 à A5 avec des pondérations « + » et « - » en fonction de la difficulté à placer des protections de bonne qualité.